

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DIPP 05

Date de révision : 15 janvier 2019

Version : 4

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1 Identification de la substance/du du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit:

NETTOYANT MULTI-USAGES CITRON

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant dégraissant pour sols et toutes surfaces lavables

Utilisations non recommandées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy:03.83.85.85.18

2 Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Lés. oc. 1 / SGH05 - H318

2.2 Éléments d'étiquetage :

2.2.1. Symboles et mention d'avertissement :



Danger

2.2.2. Contient : • Alcool gras éthoxylé
• Oxyde d'alkyl diméthylamine

2.2.3. Mention de danger :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2.4. Prévention :

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.5. Intervention :

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.4 Autres dangers:

La solution dans l'eau est une base moyennement forte.

3 Composition/informations sur les composants :

Pyrophosphate tétrapotassique	0 < C < 1	CAS N°: 73020-34-5 EINECS : 230-785-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489369-18 CLP Classification : *SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319
Alcool gras éthoxylé	1 < C < 5	CAS N°: 157627-86-6 CLP Classification : *SGH07 - Tox. Aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 *SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 * Tox. aq. chron. 3 - H412
Oxyde d'alkyl diméthylamine	0 < C < 1	CAS N°: 85408-49-8 EINECS : 287-011-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490061-47 CLP Classification : *SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 *SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 * SGH09 - Tox. aq. Aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 Tox. aq. chron. 2 - H411
2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol	1 < C < 5	CAS N°: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36 CLP Classification : *SGH07 - Tox. Aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2A - H319
Composition parfumante citron	0 < C < 1	CLP Classification : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411
Mélange 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (N°CAS: 2682-20-4); 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (N°CAS: 2634-33-5)	0 < C < 1	CLP Classification : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4 Premiers secours :

4.1. Description des premiers secours :

- 4. 1. 1. Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- 4. 1. 2. Inhalation : Placer le sujet dans une zone aérée.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes.
- 4. 1. 5. Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- 4. 2. 1. Inhalation : Non Concerné
- 4. 2. 2. Contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- 4. 2. 4. Ingestion : Données non disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction:

En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :

Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage :

7. 1. Manipulation :

- 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 - 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec
 - 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) : Lire l'étiquette avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir hors de portée des enfants.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7. 2. Stockage :

- 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités : Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.
- 7. 2. 2. Condition(s) de stockage : Conserver à l'abri du gel.
- 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner : Pas de produits incompatibles.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :
De même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8. 1. Paramètres de contrôle :

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL) : 50 ppm, 246 mg/m³

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA) : 20 ppm, 98 mg/m³

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Désignation de la peau : Peut être absorbé à travers la peau.

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) :

50 ppm, 246 mg/m³ - Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

10 ppm, 49 mg/m³ - Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

- Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 98 mg/m³, 20 ppm

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 663 mg/m³, 135 ppm

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 246 mg/m³, 50 ppm

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 75 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau : 89 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 49 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 426 mg/m³

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 123 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 38 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau : 44,5 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 3,2 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion : 13,4 mg/kg p.c. /jour

- Concentration prédite sans effet (PNEC)

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2

Eau douce : 8,8 mg/l

Eau de mer : 0,88 mg/l

Libérations intermittentes : 9,1 mg/l

STP : 463 mg/l

Sédiment d'eau douce : 34,6 mg/kg poids sec (p.s.)

Sédiment marin : 3,46 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol : 2,8 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition :

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains :

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection à manches longues

8. 2. 4. Protection des yeux :

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Utiliser la ventilation adéquate.

9 Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- 9. 1. 1. Aspect : liquide
- 9. 1. 2. Couleur : Jaune fluorescent
- 9. 1. 3. Odeur : citron
- 9. 1. 4. PH : pur à 20°C : 11,4
- 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.
- 9. 1. 6. Point d'éclair : Non applicable.
- 9. 1. 7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 1,006 +/- 0,02 à 20°C
- 9. 1. 9. Viscosité : Non déterminé.

9. 2. Autres informations :

- 9. 2. 1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble
- 9. 2. 2. Liposolubilité : Non concerné
- 9. 2. 3. Solubilité aux solvants : Non concerné

10 Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10.4 Conditions à éviter:

PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10.5 Matières incompatibles:

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Matières à éviter : Acides, Métaux légers, Alcools, Hydrocarbure halogéné

11 Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange

11. 2. Toxicité aiguë :

11. 2. 1. Inhalation :

- * Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2
CL0 : > 3,1 mg/l (Cochon d'Inde, femelle ; 1 h ; vapeur) (49 CFR 173.132)
CL0 : > 3,4 mg/l (Cochon d'Inde, mâle ; 1 h ; vapeur) (49 CFR 173.132)

- * Composant : pyrophosphate de tétra potassium No. CAS 7320-34-5
CL50 : > 1,1 mg/l (Rat ; 4 h) (OCDE ligne directrice 403)

- * Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6
Pas de données valides disponibles.

- * Composant : Oxyde d'alkyl diméthylamine N° CAS 85408-49-8
Pas de données valides disponibles.

11. 2. 2. Contact avec la peau :

- * Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2
Irritation de la peau (Lapin ; 4 h) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.)

- * Composant : pyrophosphate de tétra potassium No. CAS 7320-34-5
DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)
(Lapin ; Pas d'irritation de la peau) (OCDE ligne directrice 404)

- * Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6
DL50 rat (par voie cutanée) : > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
Corrosion/irritation de la peau lapin : légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

* Composant : Oxyde d'alkyl diméthylamine N° CAS 85408-49-8
DL50 rat (par voie cutanée) : > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
Corrosion/irritation de la peau lapin : légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

11. 2. 3. Contact avec les yeux :

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2
Irritation des yeux (Lapin ; 24 h) (OCDE ligne directrice 405)

* Composant : pyrophosphate de tétra potassium No. CAS 7320-34-5
Provoque une sévère irritation des yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

* Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6
Lésion oculaire grave/irritation lapin : dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

* Composant : Oxyde d'alkyl diméthylamine N° CAS 85408-49-8
Irritant puissant

11. 2. 4. Ingestion :

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2
DL50 oral : 1300 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)
DL50 oral : 1414 mg/kg (Cochon d'Inde, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

* Composant : pyrophosphate de tétra potassium No. CAS 7320-34-5
DL50 : > 2000 mg/kg (Souris)

* Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6
DL50 rat (par voie orale) : > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

* Composant : Oxyde d'alkyl diméthylamine N° CAS 85408-49-8
DL50 Rat (par voie orale) : 1064 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

11. 3. Sensibilisation :

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques :

12.1 Toxicité:

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non déterminé.

12.6 Autres effets néfastes:

Données non disponible

13 Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s) :

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets) ; art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 Informations relatives au transport :

14. 1. Information(s) générale(s) :

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15 Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :

Agents de surface non ioniques : moins de 5%

Phosphates : moins de 5%

Conservateur, Methylisothiazolinone, Benzisothiazolinone

Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 Autres informations :

16. 1. Législation(s) suivie(s) :

La signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité :

CAS : Chemical Abstracts Service

EINECS : European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

PTB : persistantes, toxiques et bioaccumulables

zPzB: substances très persistantes et très bioaccumulables

CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals

CL50 concentration létale médiane

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC : concentration prédite sans effet

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

16. 3. Avis ou remarques importantes :

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions :

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Historique :

16. 6. 1. Date de la première édition : 25/05/14

16. 6. 2. Date de la révision précédente : 07/01/19

16. 6. 3. Date de révision : 15/01/2019

16. 6. 4. Version : 4

16. 6. 5. Révision chapitre(s) n° : 15-16